



PROCÈS-VERBAL d'une rencontre de consultation publique du Conseil de la Fabrique de la Paroisse de L'Assomption-de-Notre-Dame, tenue le lundi **30 mai 2022**, à 19 h 00 au Centre communautaire Gabriel-Raymond, 117 route 132, à Baie-des-Sables.

Étaient présents :

- Mme Liliane Caron, présidente
- M. Réal St-Pierre, vice-président
- Mme Lise Otis, trésorière
- Mme Lucie Barriault, marguillière
- Mme Nicole Caron, marguillière
- Mme Claire Parent, marguillière
- M. Gilles Ratté, marguillier
- Mme Marie-Claude Saucier, représentante de la Municipalité de Baie-des-Sables
- 51 paroissiens

Mme Liliane Caron préside l'assemblée et Mme Lucie Barriault agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Mot de bienvenue et explication du déroulement

Madame Liliane Caron, présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée et explique le déroulement de la rencontre.

2. Ouverture de l'assemblée de consultation publique et mot d'introduction

Mme Caron déclare l'assemblée ouverte et profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui participent de près et de loin à la vie de l'Église dont tous les présidents, les marguilliers, les bénévoles, les sacristains, les chorales, les musiciens et la Garde paroissiale qui lors de leur passage dans les années antérieures et présentes ont fourni un apport primordial pour notre Église. Un remerciement particulier à Mme Jeannine Chamberland-D'Auteuil qui a su retarder la fermeture de l'église prévue pour le printemps 2019 à l'automne 2019 permettant ainsi la tenue de la messe du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables.

3. Présentation des membres de la table

Mme Caron présente à l'assemblée les membres de la table dont :

- M. Réal St-Pierre, vice-président du Conseil de Fabrique
- Mme Marie-Claude Saucier, représentante de la Municipalité de Baie-des-Sables
- Mme Lucie Barriault, marguillière et présentatrice du PowerPoint
- Mme Liliane Caron, présidente du Conseil de Fabrique

4. Présentation de la situation actuelle de l'église de Baie-des-Sables (PowerPoint)

Mme Lucie Barriault fait la présentation du PowerPoint faisant état des actions entreprises pour en arriver à la fermeture de l'église, les actions du Diocèse de Rimouski dans la présente année, le comparatif des états financiers de 2015 à 2021, le bilan 2021, l'anticipation des états financiers pour les 4 prochaines années, l'état de décrépitude du bâtiments (photographies) et l'opinion du Conseil de Fabrique aux 4 questions posées par le Diocèse de Rimouski.

5. Opinion de la Municipalité face à l'avenir de l'église

Mme Marie-Claude Saucier, conseillère, explique que la Municipalité est au fait de la situation actuelle de l'église. Cependant, celle-ci ne peut s'impliquer financièrement à sa réparation. Mme Saucier ajoute que si un éventuel promoteur se présentait, la Municipalité ne mettrait pas de bâtons dans les roues mais donnerait son appui.

6. Suggestions du public

Les commentaires et suggestions sont décrits tels que discutés :

- a) Advenant la fermeture totale de l'église, Mme Chantal Duchesne suggère que la Fabrique fasse une demande d'exemption de taxes à la Municipalité.
 - 1) Cette suggestion est approuvée par la conseillère présente à l'assemblée.
- b) M. Gilles Ratté souligne que l'eau s'infiltré dans les pigeonniers et qu'une feuille de contreplaqué serait nécessaire pour arrêter l'entrée d'eau.
 - 1) Mme Caron signale l'interdiction de circuler dans l'église à l'exception de personnes précises et autorisées à la vérification des lieux, tel que demandé par la compagnie d'assurance.
 - 2) Mme Chantal Duchesne indique que la personne désirant apporter les réparations citées par M. Ratté, peut y procéder en signant une déclaration qu'elle accomplit les travaux à ses risques et périls. Mme Duchesne ajoute que la Fabrique peut demander une assurance supplémentaire pour une réparation d'urgence.
 - 3) Il est également signalé par des citoyens que le vent aurait main-forte très facilement sur le contreplaqué.
- c) Un paroissien demande si le Conseil a procédé à la demande de soumission des coûts pour la démolition de l'église.
 - 1) Mme Caron répond que non. Cette démarche pourrait éventuellement être faite.
 - 2) M. Éric Chamberland, ancien président de la Fabrique, déclare avoir fait la vérification dans les années de son mandat, mais ne plus se souvenir du montant exigé.
- d) M. Gilles Ratté indique que le bâtiment sera toujours debout pendant encore longtemps mais finira par s'écrouler. Cependant, beaucoup de fabriques sont dans la même situation que Baie-des-Sables et selon lui, le Gouvernement devra aider les fabriques. Il

faudrait que quelqu'un fasse les démarches nécessaires pour demander de l'aide au Gouvernement.

- 1) M. Fabrice Ouellet partage l'avis de M. Ratté.
- e) Un paroissien demande si des comparatifs ont été faits avec d'autres églises du même type, soit construites en pierre ?
- 1) Mme Caron mentionne qu'elle procédera à une vérification sur Internet.
- f) M. Éric Chamberland reconnaît que le cœur dit une chose mais que la raison en dit une autre.
- g) Mme Diane Lavoie aimerait conserver le bâtiment qui est le cœur de la paroisse.
- h) Une paroissienne demande si « nous » avons les moyens de la démolir ? L'assemblée répond unanimement que non.
- i) Une paroissienne expose le questionnement suivant : Attendons-nous que quelqu'un se blesse pour la fermer ?
- 1) Mme Caron réexplique la situation d'accès restreint à certaines personnes seulement pour la vérification des lieux à toutes les 72 heures, tel qu'exigé par les assureurs.
- j) Un paroissien propose que la Fabrique crée des déficits pendant 5 ans pour ensuite faire faillite.
- 1) Mme Barriault stipule que selon elle une Fabrique ne peut faire faillite. De plus, qu'il est de notre vision, advenant que les actifs deviennent insuffisants, de fermer les livres et non pas de faire faillite tel qu'énoncé.
 - 2) M. Samuel Labrie confirme qu'une Fabrique ne peut aucunement faire faillite. La loi l'interdit.
- k) Plusieurs paroissiens font savoir qu'ils sont en accord pour la démolition.
- l) M. Denis Forest expose qu'un projet de crypto-monnaie a été implanté ou sera implanté au Nouveau-Brunswick.
- m) M. Jacques Couillard explique que les argents cités au bilan du 31 décembre 2021 de la Fabrique présentés au PowerPoint sont dans les coffres du comité du cimetière et non dans les coffres de la Fabrique.
- 1) Mme Barriault ajoute que ces sommes se doivent d'être indiquées au bilan de la Fabrique suite à la demande du Diocèse avec un résultat de zéro \$ car effectivement ces sommes sont administrées par ledit comité du cimetière.
- n) M. Samuel Labrie déclare qu'il est surpris que la Fabrique de Baie-des-Sables possède un comité du cimetière. Étant lui-même marguillier à Matane, le cimetière est géré par une Corporation du cimetière. Il offre ses services pour aider bénévolement les membres de la Fabrique à établir une Corporation du cimetière. Ainsi advenant l'insolvabilité de la Fabrique, la Corporation du cimetière aurait le pouvoir de poursuivre et conserver ses acquis.

- 1) M. Jacques Couillard ajoute que le terrain du cimetière appartient à la Fabrique. Il faudrait donc transférer les titres de ce terrain au nom de la Corporation du cimetière.
- o) M. Réal Chamberland indique qu'advenant la venue d'un promoteur désirant acheter l'église au coût de 1\$, que la Fabrique se doit d'accepter immédiatement l'offre.
 - 1) M. Jacques Couillard appuie les dires de M. Chamberland.
 - 2) M. Pascal Beaulieu ajoute que la Municipalité pourrait signer une entente avec un nouveau promoteur, si tel était le cas.
 - 3) Mme Saucier dit ne pouvoir répondre pour la Municipalité, mais qu'une demande pourrait être acheminée.
- p) M. Jacques Couillard explique, pour l'information de l'assemblée, que le toit de l'église est en béton. Après l'incendie de la première église, les paroissiens ou promoteurs ont voulu renforcer la protection de la nouvelle église en construisant le toit en béton. Cependant, cette façon de faire a apporté les inconvénients que nous subissons présentement.
- q) Mme Liliane Caron demande à l'assemblée si elle est en accord à vendre l'église pour 1\$ advenant la demande d'un promoteur ?
 - 1) L'assemblée déclare unanimement leur accord.
- r) Un paroissien demande si la Fabrique accepterait de vendre à un acquéreur désirant le terrain tout en démolissant l'église ?
 - 1) Mme Caron déclare que oui.
 - 2) Mme Saucier ajoute que la Municipalité accorderait son assentiment pour la construction d'une chapelle.
- s) Vu l'accord de l'assemblée à la vente de l'église à 1\$, Mme Josée Fournier déclare qu'un projet embryonnaire est envisagé et pourrait peut-être se concrétiser dans les 3 à 5 prochaines années.
- t) Mme Barriault fait la lecture des questions suivantes à l'assemblée :
 - 1) Êtes-vous en accord pour la vente de notre église au prix de 1\$
 - Réponse : Oui.
 - 2) Si un promoteur se présentait pour l'achat de l'église et désire utiliser le sous-sol (présentement accessible aux usagers), acceptons-nous la vente à 1\$?
 - Réponse : Oui
 - 3) Ferions-nous des cérémonies à Baie-des-Sables ?
 - Réponse : Oui
 - 4) Si Oui, à quel endroit ?
 - Réponse : Centre communautaire Gabriel-Raymond, OMH, Salle du conseil municipal.
 - Mme Marie-Claude Saucier ajoute que la bibliothèque municipale sera bientôt déménagée à l'École Assomption. L'espace serait donc libre et accessible pour les cérémonies de culte.

5) Si la Fabrique devenait insolvable, fusionnons-nous avec une autre paroisse?

- Réponse : Non

7. Mot de la fin

Mme Caron remercie les personnes qui se sont présentées à la rencontre de consultation publique. Elle indique que le procès-verbal de la rencontre sera publié et transmis aux foyers de Baie-des-Sables.

La rencontre est terminée à 21 h 10



Liliane Caron
Présidente et secrétaire



Ludie Barriault
Secrétaire d'assemblée